

Recommandations relatives à la participation du public au projet Cigéo

Dans sa mission relative à la transparence et à l'information en matière de sécurité nucléaire, le Haut comité a souhaité formuler des recommandations concernant la participation du public au projet Cigéo.

Cigéo est le nom donné au projet de centre de stockage réversible des déchets radioactifs français de haute activité (HA)¹ et de moyenne activité à vie longue (MA-VL)². Ces déchets sont issus principalement de la production d'énergie nucléaire ainsi que de la défense nationale et de la recherche. Cela représente de l'ordre de 85 000 m³ de déchets radioactifs à vie longue : 75 000 m³ de déchets de moyenne activité à vie longue (déchets MA-VL) et 10 000 m³ de déchets de haute activité (déchets HA). Cigéo est conçu pour être implanté en Meuse / Haute-Marne, au sein d'une couche d'argile épaisse, située à une profondeur moyenne de 500 mètres. L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), maître d'ouvrage du projet prévoit que son exploitation s'étale sur plus de 100 ans à compter de son autorisation de mise en service prévue vers 2035. En janvier 2016, la Ministre en charge de l'écologie a arrêté un coût de 25 milliards d'euros pour ce projet.

S'agissant d'un projet dont le déploiement prendra plusieurs années voire plusieurs décennies et qui évoluera avec le temps, au gré d'un processus nécessairement itératif, le Haut comité considère que la continuité de l'information et de la participation est indispensable pour que le public puisse faire entendre son avis à chaque étape-clé du projet Cigéo, non seulement pendant la phase d'instruction de la demande d'autorisation de création que l'Andra déposera prochainement, mais aussi au-delà, aux étapes clés et structurantes de son déploiement. C'est bien dans cette même perspective que s'inscrit la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 21 février 2020 consécutive au débat public concernant la préparation de la 5e édition du Plan national de

¹ Les déchets de haute activité (HA) sont principalement constitués des colis de déchets vitrifiés issus des combustibles usés après traitement. Ces colis de déchets concentrent la grande majorité de la radioactivité contenue dans l'ensemble des déchets, qu'il s'agisse des produits de fission ou des actinides mineurs. Le niveau d'activité de ces déchets est de l'ordre de plusieurs milliards de Bq par gramme. (Source : site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire : www.asn.fr)

² Les déchets de moyenne activité à vie longue (MAVL) sont principalement issus des combustibles usés après traitement et des activités d'exploitation et de maintenance des usines de traitement du combustible. Il s'agit de déchets de structure, des coques et embouts constituant la gaine du combustible nucléaire, conditionnés dans des colis de déchets cimentés ou compactés, ainsi que de déchets technologiques (outils usagés, équipements...) ou encore de déchets issus du traitement des effluents comme les boues bitumées. L'activité de ces déchets est de l'ordre d'un million à un milliard de Bq par gramme (Source : site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire : www.asn.fr)

gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), lorsqu'elle énonce que le PNGMDR « précisera les jalons décisionnels du projet Cigéo ainsi que la gouvernance à mettre en œuvre afin de pouvoir réinterroger les choix effectués » et qu'il « définira les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo ».

Il ne s'agit pas pour le Haut comité de prendre en charge lui-même la participation du public au projet Cigéo. Il s'agit :

- de formuler des recommandations concernant la meilleure manière de la concevoir et de l'organiser, avec comme objectif la lisibilité des processus et la montée en compétence du public à chaque phase d'avancement du projet. Un certain nombre de démarches de dialogue avec les parties prenantes et/ou le public étant d'ores et déjà menées dans ce sens par différents acteurs (dialogues techniques, débats publics et concertations consécutives à ces débats...)³, le Haut Comité formule ses recommandations en tenant compte de cet existant (1) ;
- d'assurer, par la mise en place d'un comité de suivi, que ces recommandations seront mises en œuvre d'une manière qui satisfasse au mieux l'information et la participation du public (2).

1. Recommandations du Haut Comité

Le Haut comité émet **sept recommandations** de portée générale qui concernent les supports d'information, les formes de participation, ainsi que les thématiques à expliciter et discuter avec le public.

Ces recommandations, visant à garantir au public sa participation effective au projet Cigéo, s'adressent à l'ensemble des acteurs en charge ou à l'initiative d'actions favorisant la participation du public, parmi lesquels :

- l'Andra qui, en tant que maître d'ouvrage du projet, conduit actuellement sous l'égide de garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP), une concertation consécutive au débat public de 2013 concernant Cigéo, et ce jusqu'à l'enquête publique de la demande d'autorisation de création de cette installation ;
- les acteurs « institutionnels » qui lancent de leur propre initiative des actions de concertation et/ou d'échanges avec les parties prenantes et/ou le public, comme celles qui sont organisées par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) et le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs de Bure (CLIS de Bure)³ ;
- le ministère de la Transition écologique, en contribuant à la réflexion de ce dernier sur les modalités de gouvernance et d'association du public aux étapes structurantes du développement du projet Cigéo, lesquelles doivent être définies dans les futures éditions du PNGMDR.

³ Parmi les démarches déjà menées ou existantes, il convient en particulier de citer : la concertation post débat public Cigéo de l'Andra (suite au débat public de 2013 sur le projet Cigéo) ; les réunions de « dialogue technique » organisées depuis 2012 par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) et le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs de Bure (CLIS de Bure) ; le débat public organisé en 2019 sous l'égide de la Commission nationale du débat public dans le cadre de l'élaboration de la cinquième édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) et la concertation consécutive à ce débat actuellement en cours.

Principes généraux

Le Haut Comité a formulé ses recommandations au regard des 6 impératifs suivants :

- 1- Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du projet, aux étapes-clé qui s'étendront de la phase d'instruction de la demande d'autorisation de création à son déploiement ;
- 2- Tenir compte de l'existant, divers temps d'échanges et concertations étant d'ores et déjà menés ou prévus avec le public à des fins identiques à celles que poursuit le Haut Comité ;
- 3- Assurer une information et une participation du public aux échelles locale ET nationale puisqu'au-delà de ses enjeux locaux, le projet Cigéo met en jeu des questions d'envergure nationale ;
- 4- Viser l'ensemble des publics :
 - le public « averti » constitué des organisations non gouvernementales (ONG), des associations, des experts et des particuliers s'intéressant dans la durée à un sujet précis. Les commissions locales d'information (CLI) et le CLIS de Bure qui en font partie constitueront des relais importants de mobilisation de ce type de public ;
 - le grand public ou encore le public « profane » en veillant à viser différentes générations (jeunes et étudiants / population active / seniors) ;
 - les riverains du projet du centre de stockage et les acteurs locaux ;
 - les riverains des sites de production, de traitement, de conditionnement ou d'entreposage des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo.
- 5- Retenir des modalités d'information et de participation du public les plus adaptées possibles, qui favorisent au mieux la mobilisation de chaque catégorie de public visée et qui prennent en compte le fait que le public sera mobilisé à de nombreuses reprises, tout au long du déploiement du projet conformément au principe défini n°1 ci-dessus.
- 6- Prendre en compte les considérations du public et y répondre de façon argumentée.

7 Recommandations

Ces impératifs rappelés, le Haut Comité formule les 7 recommandations suivantes.

Recommandation n°1 :

Le Haut comité recommande la mise en ligne d'une plateforme numérique dédiée au projet Cigéo ; il s'agit, dans un but pédagogique et de compréhension par le public, de centraliser sur un site internet dédié :

- **l'ensemble des informations relatives aux temps d'échanges et de débats (passés, en cours et à venir) en identifiant les parties prenantes organisatrices, leur rôle dans le cadre du projet et en précisant, pour chacune de ces démarches, les objectifs, les modalités, les publics visés, et selon le cas, les conclusions. La tenue à jour de ce corpus doit permettre de s'assurer de la compréhension, par le public, des démarches existantes (qui, parfois se chevauchent). Elle permettra également au comité de suivi évoqué plus bas d'identifier les éventuels manques en termes d'information et de participation du public ;**
- **l'ensemble des informations actualisées concernant le projet lui-même, en veillant à ce que ces informations soient lisibles, pédagogiques, complètes, transparentes et mises à jour tout au long du déploiement du projet de façon à favoriser la participation du public aux grandes étapes de son déploiement.**

Le Haut Comité estime qu'à cette fin, il convient d'examiner les possibilités de recourir au site internet du Ministère de la Transition écologique dédié au projet (<https://www.cigeo.gouv.fr/>).

Recommandation n°2 :

Le Haut comité recommande que la plateforme numérique dédiée au projet constitue une base de données vivante, régulièrement actualisée.

Cette base de données devrait contenir :

- Une synthèse régulièrement actualisée de ce qui a résulté des concertations antérieures, d'une part, ce qui peut être considéré comme acquis et d'autre part, ce qui continue de faire débat. Afin de faciliter sa lecture par le public, cet état pourrait être hiérarchisé par grande thématique liée au projet (localisation, réversibilité de l'installation, impacts environnementaux, calendrier du projet, implication de la société civile tout au long du projet, phase industrielle pilote, transports, conception de l'installation, gouvernance...).
- Des documents d'information non techniques facilitant, par le « décryptage » de quelques sujets ardu, leur compréhension, leur appropriation et donc leur mobilisation pour la concertation.
- Un état objectif des points de vue pour/contre des principaux sujets en débat sur le « modèle » de la « clarification des controverses techniques » du débat public de 2019 relatif au PNGMDR ; cela permettra d'alimenter les échanges lors la phase de concertation durant l'instruction de la DAC des éléments objectivés et reconnus par tous.

Recommandation n°3 :

Le Haut comité recommande que préalablement aux concertations et échanges avec le public, ainsi qu'à l'issue de ces concertations et échanges, des documents de synthèse soient rédigés par les acteurs à l'initiative de ces démarches et mis à disposition du public et relayés via la plateforme numérique dédiée au projet.

Le projet Cigéo donne en effet lieu à une pléthore d'informations éparpillées, ce qui empêche le public d'avoir une vision claire de l'état des connaissances à un moment donné.

Les documents dont le Haut Comité recommande la rédaction pour ce qui concerne les concertations sont les suivants :

- Document d'entrée aux concertations :

Le retour d'expérience met en évidence l'importance et l'utilité d'un document de référence servant de base à la concertation, énonçant clairement les objectifs de la concertation, sa durée, les sujets et questions à débattre, les marges de décision possibles, les formes de conclusion et des suites de la concertation.

Il conviendrait également que ce document renvoie à la base de données vivante évoquée supra afin d'inviter le public à prendre connaissance des documents d'information sur le projet, de ce qui a résulté des concertations antérieures et des fiches de clarification des controverses sur les principaux sujets en débat.

- Documents de sortie de la concertation :

A l'issue des temps d'échanges avec le public, il convient de :

- Dresser devant le public, quelle que soit la modalité retenue pour sa contribution, la synthèse des acquis de l'exercice et de ce qui reste en débat.
- Produire un document bilan exposant clairement les points de vue, les questions posées et les objections présentées, et indiquant ensuite de façon étayée en quoi il a été tenu

compte et, surtout, pour quels motifs une proposition ou une objection a été finalement rejetée.

- Identifier clairement en quoi le projet a été modifié sur la base des échanges avec le public.

Le retour d'expérience met en effet en évidence que la traçabilité et la transparence du « rendu compte », même si elles peuvent ne rien modifier au point de vue de chacun sur le sujet, marquent l'utilité des échanges avec le public et permettent de prendre date à partir d'éléments précis pour la poursuite des débats en d'autres temps.

(Pour les autres formes d'échanges avec le public comme les dialogues techniques, une présentation globale des sujets abordés et des questions et avis soulevés par le public pourrait être également formalisée et mise à disposition du public via la plateforme numérique dédiée au projet.)

Recommandation n°4 :

Concernant les formes de participation, le Haut Comité considère qu'elles doivent être soigneusement adaptées et, pour ce faire, pensées avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique. Le choix de formes de participation appropriées doit en effet être effectué en fonction des objectifs recherchés, des questions et sujets à mettre au débat et des catégories de publics visés, lesquels doivent être définis soigneusement pour éviter l'écueil consistant à manquer certaines catégories de publics. Les formes de participations devront être pensées pour atteindre, outre le public « averti » visé supra qui constitue un public important car investi dans la durée sur différents sujets liés au projet, les publics qui n'ont pas encore été amenés à s'exprimer sur le projet.

Pour ce faire, parmi les dispositifs de participation, le Haut comité invite les parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public ainsi que le comité de suivi mentionné plus bas à envisager :

- A l'échelle nationale : la constitution d'un panel de citoyens

Un panel de citoyens pourrait être constitué en veillant à une représentation de la diversité des publics et activé sur une durée suffisamment longue pour suivre les premières étapes du déploiement du projet. Les participants seraient invités à s'exprimer à plusieurs reprises sur plusieurs sujets liés au projet.

A cet effet, les possibilités de faire appel à des membres du panel de citoyens constitué dans le cadre du débat public de 2013 sur le projet Cigéo ou à des membres du groupe miroir ou de l'atelier de la relève constitués dans le cadre du débat public réalisé en 2019 sur le PNGMDR pourraient être examinées, ces citoyens ayant déjà été amenés à réfléchir et à s'exprimer sur la gestion des déchets radioactifs.

Si la constitution d'un panel de citoyens était décidée, le comité de suivi évoqué plus bas pourra examiner les conditions de son animation.

- A l'échelle locale et/ou nationale : la réalisation de réunions publiques régulières et d'ateliers thématiques visant à approfondir certains sujets

Une attention mérite d'être portée à la préparation de ces réunions et ateliers afin de formuler précisément les questions à traiter par les participants en tenant compte du temps nécessaire de compréhension du sujet et de son degré de complexité ou de technicité et à l'organisation en elle-même de ces réunions et ateliers (temps alloué à l'examen des questions, composition

diversifiée de la table, dissociation entre la fonction d'« animateur » et la fonction du « porte-parole » de la table,...)

L'organisation de telles réunions s'appuiera notamment sur les expériences de concertations avec les populations locales déjà menées par le CLIS de Bure et par l'Andra.

- Le recours à des moyens numériques (réseaux sociaux, plate-forme numérique...)

Le recours aux outils numériques, parmi lesquels les réseaux sociaux, s'avère particulièrement utile à l'heure de la république numérique, du moins si une plateforme participative est conçue spécialement, animée et gérée (le « bruit de fond » via des blogs spontanés étant quant à lui moins appropriable).

La période de confinement liée à la crise sanitaire de 2020 a par ailleurs démontré que l'organisation de webinaires constituait une nouvelle approche permettant d'atteindre un public plus large. Le recours à de tels outils numériques suppose dans tous les cas de démontrer qu'ils permettent d'en tirer des synthèses exploitables – ce qui suppose leur bonne gestion et que ces canaux d'expression du public soient pris en compte en y faisant explicitement référence dans les documents de sortie de la concertation.

Une autre alternative pourrait également consister à organiser des réunions publiques à l'échelle locale avec une retransmission en simultanée sur internet afin d'élargir l'auditoire. Là encore, le retour d'expérience en la matière mérite d'être pris en compte.

Les questions et thématiques que le Haut Comité considère devoir être mises au débat dès les prochaines concertations relatives au projet Cigéo (cf. infra) montrent que les sujets à aborder sont tantôt très techniques et liés à la conception du centre de stockage projetée, tantôt d'ordre éthique et qu'elles portent tantôt sur les impacts à court terme et locaux du projet, tantôt sur ses impacts à long terme et à l'échelle nationale. Par conséquent, pour attirer des publics différents et investis sur les sujets à débattre, les modalités des temps d'échanges avec le public sont à différencier selon les questions et thématiques à aborder.

Le Haut Comité préconise ainsi les orientations générales suivantes, qui mériteront d'être affinées par les acteurs des concertations, notamment au regard des retours d'expérience des démarches menées précédemment :

- **Les sujets relatifs à l'objectif et à la nature même du projet Cigéo, à sa gouvernance et au jalonnement de sa mise en œuvre apparaissent devoir être débattus par l'ensemble des publics visés plus haut, aux échelles locales et nationales et *via* différentes formes de participation. S'il était décidé de constituer un panel de citoyens à l'échelle nationale comme évoqué *supra*, il apparaît important que la question de la gouvernance lui soit soumise compte tenu de la diversité de sa composition et de sa possibilité de réexaminer ces sujets sur la durée selon l'évolution du projet.**
- **Les sujets relatifs aux conditions d'exploitation, à la maîtrise des risques et aux impacts environnementaux locaux du projet (maîtrise des transports, rejets dans l'environnement, etc.) méritent d'être débattus non seulement à une échelle locale au regard des préoccupations qu'ils peuvent soulever chez les riverains du projet mais également à une échelle plus large et étendue à un niveau national notamment pour ceux relatifs à la maîtrise des risques du projet et aux conditions d'exploitation des installations de production, de traitement, de conditionnement des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo et des installations d'entreposage prévues dans l'attente. L'organisation de réunions publiques et d'ateliers thématiques, qui permettent d'échanger sur des questions techniques**

ciblées tout en répondant aux questionnements du public, apparaît, dans ce cas, appropriée. Elle pourrait également être couplée à des webinaires pour atteindre les générations plus jeunes souvent peu représentées aux réunions publiques.

Recommandation n°5 :

Concernant les questions et thématiques à discuter, le Haut Comité observe que dans divers cadres, la société civile fait part à propos du projet Cigéo d'interrogations récurrentes qui ont trait à la sûreté du centre de stockage et de ses conditions d'exploitation, au jalonnement de la mise en œuvre du projet et à sa gouvernance. Le Haut Comité considère que les concertations futures ne doivent pas faire l'économie de ces questions. Que ce soit dans le cadre des dialogues techniques, des concertations post débat public en cours évoquées supra (note 1) ou des autres participations à venir, **il estime nécessaire de mettre au débat, dès les prochains temps d'échanges avec le public sur le sujet Cigéo les sujets suivants :**

- ✓ Le sujet relatif à l'objectif et à la nature même du projet en abordant notamment :
 - La question des alternatives à Cigéo ;
 - L'intérêt des générations futures ;
 - L'Inventaire des déchets destinés à être stockés dans le centre de stockage en abordant notamment la question des déchets de haute et moyenne activité qui ne seront pas accueillis et les matières actuellement classées valorisables mais qui seraient susceptibles de changer de statut pour devenir des déchets ;

- ✓ La sûreté du centre de stockage et ses conditions d'exploitation :
 - Les garanties de maîtrise des risques liés au stockage sur le long terme (centaines et milliers d'années) :
 - La politique de contrôle des colis (de leur expédition jusqu'à leur réception sur le site) ;
 - Le risque géologique sur la très longue durée ;
 - Le risque incendie au fond ;
 - Les rejets dans l'environnement (eau, air notamment) ;
 - La possible récupération des colis en situation accidentelle ;
 - La maîtrise de la sécurité du transport des colis sur tout l'itinéraire (ce sujet devra être évoqué de toute évidence dans les réunions de concertation locale) ;

- ✓ Le jalonnement de la mise en œuvre du projet :
 - La conception et les modalités de la phase industrielle pilote visant à tester les exigences de réversibilité et de sûreté du projet :
 - La clarification de ses objectifs et de sa portée, et en conséquence de sa durée potentielle ;
 - La nature des décisions attendues à l'issue de cette période et les critères d'appréciation pour juger des enseignements de la période ;
 - La nature exacte des installations nécessaires à sa mise en œuvre ;
 - La nature des colis stockés ;
 - La clarification du concept de réversibilité :
 - Les objectifs vis-à-vis du processus, du projet, du mode de stockage ;
 - Les conditions du développement progressif de l'installation, d'adaptabilité de sa conception, de récupérabilité des colis stockés et de flexibilité de son exploitation ;
 - L'identification des étapes structurantes du point de vue de la possibilité de réinterroger les choix effectués.

Les temps d'échange avec le public pourront faire émerger d'autres sujets non listés ci-dessus dont il conviendra également de tenir compte pour les temps d'échanges ultérieurs.

Recommandation n°6 :

S'agissant du sujet relatif à la gouvernance du projet, le Haut Comité propose d'en débattre à une échelle nationale, en insistant sur les points suivants sur lesquels de fortes attentes ont été exprimées pendant le débat public de 2019 sur le PNGMDR :

- **La mise en œuvre d'une gouvernance spécifique dédiée au projet sur le long terme à une échelle locale ou à une double échelle locale et nationale ;**
- **La participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gouvernance au sens large du terme ;**
- **La capacité d'intervention d'expertises indépendantes.**

S'agissant d'un projet dont les horizons sont hors norme, le Haut Comité note en effet l'insistance mise par le public sur les éléments suivants :

- la gouvernance du projet Cigéo devrait être pluraliste, transparente, adaptable à l'épreuve du temps ;
- elle devrait examiner à l'échelle locale et nationale, en plus des questions techniques, les questions éthiques relatives au projet (legs aux générations futures, mémoire du site...) ;
- elle devrait rendre compte périodiquement au public des questions examinées et la manière dont ses préoccupations ont été prises en compte ;
- outre sa participation aux prises de décisions, elle devrait assurer que le projet, sa mise en œuvre et son suivi font l'objet d'expertises pluralistes.

Le Haut Comité note que l'ANDRA a prévu d'aborder dans les prochains mois les sujets relatifs à la gouvernance du projet et à la définition de la phase industrielle pilote, dans le cadre de sa feuille de route de la concertation post-débat public de 2013 et dans la perspective du dépôt de sa demande d'autorisation de création du projet.

Le Haut Comité recommande une coordination avec les autres parties prenantes afin de débattre largement de ces sujets.

Recommandation n°7 :

Dès l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo, le Haut Comité recommande que soient réalisées et mises à disposition du public, sur la plateforme numérique dédiée (cf. supra), des « *fiches de connaissances* » et des « *fiches de clarification des controverses* » portant entre autres sur les sujets suivants :

- Le transport des colis de déchets destinés au centre de stockage ;
- La maîtrise des risques liés aux gaz générés par les déchets stockés ;
- La capacité du milieu géologique à confiner les radionucléides sur les temps longs après la fermeture du centre de stockage ;
- Les colis de déchets (le maintien de leur intégrité dans le temps, leur contrôle à l'arrivée sur site, le niveau de récupérabilité de ces déchets...) ;
- La conception du centre de stockage et notamment le dimensionnement des alvéoles.
- Les impacts sanitaires et effets des faibles doses ;
- ...

Qu'ils soient spécifiques au projet Cigéo ou qu'ils soient de portée générale mais impactant le projet, ces sujets ont été identifiés par le Haut Comité comme sujets devant être clarifiés au public compte tenu de leur complexité voire des controverses qu'ils soulèvent, afin que ce dernier dispose d'une bonne information technique lui permettant de décrypter les sujets

ardus et comprendre les différences d'argumentations exprimées par des experts ou des organismes institutionnels.

La réalisation de fiches de connaissance et de fiches sur le « modèle » de la « clarification des controverses techniques » réalisée dans le cadre du débat public de 2019 sur PNGMDR permettra notamment d'alimenter les débats sur le projet Cigéo d'éléments objectivés et reconnus par tous, l'exercice de clarification des controverses du débat public sur le PNGMDR est en effet loin d'avoir clos la nature des sujets techniques relatifs au projet Cigéo pouvant y être soumis.

2. Mise en œuvre et suivi des recommandations du Haut Comité

Parce que le Haut comité :

- n'aura pas un rôle opérationnel dans la mise en œuvre des concertations et autres démarches de dialogue avec le public sur le projet Cigéo, mais un rôle de supervision, de facilitateur et d'aiguillon,
- entend que ses recommandations soient suivies par l'ensemble des parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public,
- a conscience que ses recommandations sont ambitieuses mais qu'elles ont vocation à être déclinées et précisées au gré du déploiement du projet, en prenant en compte le retour d'expérience des étapes antérieures ainsi que les attentes des publics et les nouveaux dispositifs de participation susceptibles d'émerger,

le Haut comité décide de mettre en place un **comité de suivi**. Avec l'ensemble des acteurs concernés, ce comité suivra les démarches de concertation et de dialogue entreprises à propos du projet Cigéo et en appréciera la lisibilité, la complémentarité, la coordination et l'adaptation aux grands principes définis au 1. Plus généralement, il préconisera la façon dont les parties prenantes impliquées pourront décliner dans le temps les principes et recommandations émis par le Haut comité.

Ce comité de suivi sera pluraliste, constitué notamment de représentants de chacun des collèges du Haut comité, parmi lesquels des parlementaires. Il siègera tous les trimestres. Les garants CNDP intervenant dans le cadre des différentes concertations publiques sur le projet seront invités à y assister comme observateurs. Le comité de suivi invitera également des représentants de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs (CNE2) afin qu'ils informent les membres du comité de suivi de leur évaluation quant à l'avancement des recherches sur la gestion des déchets radioactifs HAVL.

Dans le cadre de sa mission, ce comité de suivi demandera à l'ANDRA, maître d'ouvrage du projet, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public de lui rendre compte régulièrement de l'avancement de leurs projets et démarches.

Ce comité s'assurera en particulier que les temps d'échanges et de débats avec la société civile sont mis en œuvre de façon d'une part, à favoriser la participation des différents publics mentionnés, d'autre part à être lisibles pour ces derniers, enfin à aborder dans leur globalité les questions récurrentes soulevées par la société civile et a minima, les questions et les sujets identifiés et listés ci-dessus.

Dans ce cadre, avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique, le comité de suivi identifiera les marges de progrès au regard des démarches déjà menées ou en cours. Il encouragera les initiatives menées.

Le comité de suivi invitera les parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public à lui faire part de leur retour d'expérience, de façon à mieux cibler l'action des autres parties prenantes.

Le comité de suivi pourra également être directement saisi par tout citoyen qui souhaite lui faire part de ses suggestions quant aux modalités d'information et de participation du public sur le projet Cigéo ou de ses éventuelles observations sur les actions menées ou en cours dans ce cadre.

La plate-forme numérique évoquée au 1. dédiée à l'information et à la participation du public au cours du déploiement du projet Cigéo constituera le principal outil du comité de suivi lui permettant d'assurer ses missions.

Le comité de suivi établira un rapport annuel de ses travaux qu'il présentera au Haut comité.

Afin de garantir une bonne articulation entre la mise en œuvre des présentes recommandations et l'application de celles qui seront définies dans le prochain PNGMDR, le ministère chargé de l'énergie rendra compte régulièrement de ses travaux au Haut comité.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CN', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christine NOIVILLE